

CHRONIQUE

SOUTENANCE DE THESE

Monique ZERNER, *Le cadastre, le pouvoir et la terre. Une expérience fiscale en Comtat Venaissin au début du XV^e siècle.*

Le lundi 16 novembre 1987 après-midi, s'est déroulée dans la Salle des Professeurs de l'Université de Provence la soutenance de thèse pour l'obtention du doctorat d'Etat de M^{me} Monique Zerner, devant un jury composé de MM. les professeurs Noël Coulet, président, Georges Duby, rapporteur, Bernard Guinée, Emmanuel Le Roy Ladurie et Louis Stouff.

Invitée à présenter sa problématique, sa démarche et ses résultats, M. Zerner explique d'abord la lenteur de sa préparation. Son projet primitif était d'étudier les campagnes du Comtat Venaissin d'après l'enquête de 1414, dont subsistent 50 des 80 cadastres alors rédigés. La dimension exceptionnellement riche de cette source pouvait justifier l'élaboration d'un simple instrument de travail, un dictionnaire raisonné des communes comtadines au début du XV^e siècle. Mais ses premiers résultats, présentés au séminaire du professeur G. Duby, l'ont convaincue, compte tenu de la masse énorme de données chiffrées dont elle disposait, de soumettre sa documentation à un traitement informatique. Ce fut alors une longue étape, fastidieuse, l'obligeant à des efforts de réflexion qui lui étaient étrangers, car mettant en œuvre des structures de pensée inhabituelles à l'historien.

Est alors apparue la nécessité de croiser les données fournies par les cadastres avec l'enseignement d'autres sources, abordées selon des méthodes plus traditionnelles : registres de notaires, délibérations communales... M. Zerner a dû pour cela revoir son objectif de départ, en replaçant les cadastres dans une histoire : celle des rapports entre le pouvoir et la terre, celle d'une crise des Etats du Comtat Venaissin, dans laquelle la rédaction des cadastres elle-même a joué un rôle clé. Il était donc indispensable de consacrer une partie entière de la thèse - la première - à l'opération de constitution des cadastres, « une affaire d'Etat ». Lancée à la veille du concile de Constance, achevée dans l'hiver 1414-1415, celle-ci avait pour but une révision de la taille, qui ne se produisit pas. Elle déboucha au contraire sur une prise de conscience de la noblesse, qui fit réaffirmer ses privilèges.

Dans une seconde étape de son travail, M. Zerner a confronté divers types de sources afin d'étudier le mode d'exploitation du sol, « surprendre les hommes » dans les pratiques sociales liées à la mise en valeur de la terre (baux, contrats d'association, emprunts, mutations, engagement de main d'œuvre, etc.) La constitution d'un fichier des parties prenantes dans les opérations concernant la terre et sa mise en rapport avec celui des propriétaires établi à partir des cadastres, autorisaient un raisonnement fondé sur quelques cas significatifs. D'où le choix – dans la troisième partie de la thèse – de six micro-sociétés : Cavaillon, Velleron, trois villages du Luberon (Robion, Oppède, Ménerbes), Maulaucène, Valréas et Carpentras. De ces études de type monographique, de nombreux problèmes ont surgi. C'est tout un champ nouveau de questions qui s'est alors ouvert pour des recherches ultérieures.

La dernière étape du travail a été l'interprétation de l'analyse quantitative, qui a posé de redoutables problèmes de présentation (deuxième partie de la thèse). La candidate a particulièrement insisté sur l'image déconcertante que donne du clergé et des nobles une œuvre écrite par des administrateurs laïcs et sur la grande variété de la répartition du sol (taux d'occupation, répartition des propriétés) d'une communauté à l'autre, avec des distinctions accentuées entre le nord et le sud du Comtat. Elle conclut en soulignant le caractère contrasté qu'offre ce tableau synchronique du Comtat Venaissin en 1414, mais aussi sur sa cohérence lorsqu'on le replace dans la perspective plus large, propre à cette période, de l'émergence de l'Etat moderne.

G. Duby dit d'abord sa joie de voir arrivé à son terme ce long travail. M. Zerner a su réviser le projet initial et rajouter sa problématique. Elle a fait de cette documentation fiscale le soutien d'une recherche très neuve qui, au-delà de l'étude des rapports production/société, livre une réflexion profonde sur le pouvoir et aboutit à une thèse d'histoire politique. Elle a su débrouiller une intrigue, en montrant l'audace d'administrateurs qui ont conçu une enquête révolutionnaire et osé traiter les trois Etats sur un pied d'égalité. Elle doit être félicitée pour avoir présenté avec transparence une documentation bien classée, rassemblée dans un effort patient et qui sera très utile, pour avoir construit un édifice logique mettant à leur vraie place les informations, pour avoir repéré la singularité du document et de ce dont il parle. G. Duby exprime aussi le plaisir qu'il a éprouvé, jusqu'à la délectation, à la lecture de l'ouvrage : sur un sujet peu frivole, la candidate sait retenir l'attention de son lecteur.

Le rapporteur livre ensuite quelques réflexions personnelles sur les thèmes qui l'ont particulièrement frappé. Le texte des cadastres d'abord, avec tout ce qu'il apprend sur ceux qui l'ont rédigé : des experts, ayant atteint un remarquable degré de rationalité, jonglant avec les barèmes pour aboutir à l'unité nécessaire, mais également animés par une utopie, fondée sur la foi dans la vertu de l'administration et sur un idéal de justice, de bon gouvernement, les laissant indifférents à la nécessité de respecter les statuts sociaux.

Second centre d'intérêt : les jeux des pouvoirs, dans des communautés où la vie publique est intense, la sociabilité affirmée, jusque dans le moindre village, mais plus encore en ville, notamment à Carpentras. On voit de quel poids peut peser, sur un corps politique, sa tête, sa capitale. L'utopie égalitaire n'est-elle pas d'ailleurs essentiellement chose urbaine, comme le montrent, par exemple, les lois somptuaires visant les femmes de Carpentras ?

Troisième centre d'intérêt : les rapports de production au sein de la cellule familiale, qui mettent en relation travail, capital, liens de parenté, et suscitent quelques

questions. Quelle est ainsi l'incidence de la conjoncture démographique sur les phénomènes économiques et sociaux, en particulier sur les structures foncières, sur le marché de la terre, sur l'évolution des patrimoines, sur les formes de l'exploitation ? Des sondages plus poussés dans les archives notariales et communales auraient peut-être permis de mieux étudier le mouvement de la population. Dans quel rapport respectif se situent les deux valeurs essentielles, terre et travail ? D'un côté, la terre : bon marché, elle paraît d'assez peu d'importance dans le « capital symbolique » des individus. De l'autre côté, le travail : il est cher, la demande de main d'œuvre est forte de la part de la nouvelle aristocratie terrienne et de la part des citoyens. Quel rôle jouent à cet égard les règlements urbains, la présence du salariat journalier ? Ne faut-il pas supposer une circulation intense des valeurs mobilières sur des valeurs immobilières que seule la démographie fait bouger ?

G. Duby conclut son intervention par le souhait que ce très beau travail, qui renouvelle notre connaissance des sociétés anciennes, soit rapidement publié.

B. Guenée prend ensuite la parole. Il souligne en premier lieu le caractère exceptionnel de la documentation : sa mise en œuvre aurait pu aboutir à une sorte de « petit Waterloo provençal » ! Il n'en a rien été : la candidate a remarquablement su porter son document et faire de son travail une réussite, tant par ses qualités formelles que par l'apport qu'elle livre sur l'histoire de la fiscalité et sur celle des assemblées représentatives.

Après quelques critiques portant sur certaines formulations et qu'il qualifie lui-même de « brouillies », B. Guenée en vient à une question de fond : était-il légitime de situer la problématique de cette recherche dans le cadre de l'évolution générale de l'Eglise et de celle de l'Etat ? N'est-ce pas un peu artificiel compte tenu du caractère local des problèmes étudiés ? D'autre part, n'aurait-il pas fallu faire apparaître plus tôt, dans l'exposé, le motif qui, à ses yeux, met tout en branle : le fait que les Etats doivent faire face à une dette de 70.000 florins ? Mais M. Zerner a très bien élucidé les difficultés techniques soulevées par l'évaluation des nouvelles quotités et surtout par leur application à la terre. Elle a donné de bonnes pages sur l'atmosphère dans les assemblées. Son essai prosopographique est très bien venu. Peut-on toutefois parler d'« échec » des cadastres ? Les pesanteurs politiques ont fait qu'il n'était pas possible de tenir compte à 100 % de l'enquête : les cadastres ont été une base de discussion, et c'est une cote mal taillée qui s'est alors établie. Sans adhérer au souci de la candidate de faire de la rédaction de ces cadastres un symbole de la naissance de l'Etat moderne, B. Guenée reconnaît que cet événement marque une étape, un moment important dans la construction de ce dernier et conclut en lui adressant ses félicitations pour cette belle étude.

E. Le Roy Ladurie consacre son intervention aux questions d'histoire rurale. Il souligne les parentés et les différences entre les terroirs comtadins et ceux des régions voisines, notamment le Languedoc, qu'il connaît bien : valeur de la vigne et des prés, utilisation des unités de mesure de superficie, répartition sociale des impôts. Il s'intéresse plus particulièrement au vocabulaire agraire et aux modes de faire-valoir, qu'il compare à des situations postérieures (XVIII^e - XIX^e siècles). Il joint ses compliments à ceux des intervenants précédents pour ce « beau travail ».

L. Stoff, après avoir à son tour ajouté ses propres louanges à celles des membres du jury qui l'ont précédé, souligne d'abord la convergence qu'il constate entre le Comtat et Arles quant à la rédaction et l'utilisation des cadastres. Dans l'un et l'autre

cas, on élabore un document qui ne sert que très peu, témoignage de la difficulté de la mise en place d'une fiscalité directe dans la genèse de l'Etat moderne. Il relève en outre que, par bien des aspects, le Comtat est une terre provençale : assolement biennal, usage de l'araire, huit à neuf labours par an, grande valeur des prés, omniprésence de la viticulture aux caractères domestiques et urbains prononcés. L'olivier semble en revanche être plus présent que dans les autres régions de Provence et le froment n'y a pas encore la place dominatrice qui sera la sienne plus tard.

L. Stoff en vient ensuite à quelques points de la troisième partie sur lesquels il émet des réserves. La méthode utilisée pour le dépouillement des registres de notaires ne lui paraît pas bonne. Avoir sélectionné des types d'actes ou s'être limité à un petit nombre de registres pour une localité donnée enlève au sujet sa dimension chronologique. M. Zerner donne de la facherie une image contestable : le phénomène paraît à L. Stoff beaucoup plus généralisé dans le temps et dans l'espace qu'elle ne le pense. D'autre part, l'importance qu'elle accorde à l'accapte lui semble imméritée : même si ce type de contrat abonde chez les notaires, il ne peut être considéré comme l'instrument d'une politique de certains seigneurs ecclésiastiques. La contamination du style notarial par le vocabulaire féodal aurait dû, à cet égard, être mise en évidence.

Ces quelques remarques n'enlèvent rien à l'excellent jugement que L. Stoff porte sur cette thèse, à la fois géographie d'une région et tableau de la vie des hommes et des communautés d'un pays, avec de très belles pages.

M. Zerner répond aux critiques qui viennent de lui être formulées. Le choix sélectif qu'elle a fait des actes et des registres de notaires a été volontaire : ses dépouillements, pour limités qu'ils aient été, lui ont déjà fourni un fichier considérable. Elle a pensé qu'ajouter d'autres cas ne lui apporterait rien de plus. Elle avait là suffisamment matière à raisonner et à étudier le développement de la pratique. Elle confirme qu'au nord de Carpentras, il n'y a que très peu de contrats de facherie, ce qui ne veut pas dire que celle-ci n'existe pas ! Mais là, elle est davantage coutumière. Le problème de l'accapte est sans doute davantage à creuser, afin d'étudier le poids réel du prélèvement seigneurial.

N. Coulet exprime lui aussi sa satisfaction devant cette thèse, composée en réalité de trois travaux, très articulés mais différents, ayant en commun le sens du concret et de la mesure, la rigueur du raisonnement et la clarté de l'expression, et qui ont le grand mérite de faire sortir le Comtat d'un certain clair-obscur historiographique. Mais M. Zerner a peut-être trop tendance à bâtir une Provence qui lui sert, afin de l'opposer au Comtat dont elle revendique l'originalité, alors que si, s'éloignant de la Basse-Provence, elle avait porté ses regards vers Digne ou vers Grasse, elle aurait sans doute rencontré des situations comparables à celles qu'elle a étudiées.

En ce qui concerne la conception de l'enquête fiscale, N. Coulet s'étonne de l'absence de référence à l'expérience provençale : dès 1393, les Tarasconnais ont « encadré » le clergé ; une comparaison eût de même été utile avec le mode de taxation employé à Pourrières à la fin XIV^e siècle et à Digne en 1408, comme eût été souhaitable un regroupement des éléments de vocabulaire concernant les bastides, même si le phénomène de l'implantation de celles-ci n'apparaît pas forcément dans les cadastres. De même l'évolution de l'habitat ayant abouti à la désertion des villages n'est pas aussi originale que l'auteur de la thèse l'assure : on retrouve des situations analogues plus au sud.

La troisième partie a vivement intéressé N. Coulet, qui se reconnaît volontiers comme étant un « intoxiqué du notarial » et se déclare jaloux de n'avoir pas pu confronter pour Aix, comme M. Zerner l'a fait pour les communautés comtadines, cadastres et actes notariés. Il partage cependant l'avis de L. Stouff, compte tenu de l'étroitesse du champ chronologique étudié, et montre qu'il convient de nuancer certaines affirmations concernant la facherie et les baux à mi-fruit. Les contrats ne sont pas aussi désavantageux pour les preneurs que l'auteur semble le penser.

En terminant, N. Coulet dit sa très grande admiration pour le travail accompli. Il suggère la publication immédiate des deux premières parties et la poursuite de l'étude du grand chantier qu'est la troisième partie et qui ouvre des pistes prometteuses.

Au terme d'une soutenance de près de quatre heures qui fut, grâce à la qualité des échanges entre la candidate et son jury et malgré la technicité du sujet, passionnante de bout en bout, et après une brève délibération, Monique Zerner est proclamée, à l'unanimité, docteur ès Lettres et Sciences Humaines, avec la mention Très Honorable.

Daniel LE BLEVEC

NOTE SUR LES PATRONYMES TROPEZIENS DU XV^e SIECLE

Ces courtes recherches ont été effectuées en 1987 au cours d'un Projet d'Action Educative consacré aux « relations entre le Var et l'Italie ».

Sous le Roi René d'Anjou, dans la seconde moitié du XV^e siècle, on alla fréquemment dans la proche Italie inciter des familles à venir s'installer dans la Provence orientale dans un but de repeuplement et de redémarrage des activités après des épidémies ou des guerres.

Dans le cas de Saint-Tropez, les archives ont conservé les patronymes de 21 « chefs de famille » concernés par l'acte d'habitation du 14 février 1470.

La facilité d'accès à l'annuaire téléphonique par Minitel nous a donné l'idée de vérifier si ces patronymes existaient encore actuellement dans le Golfe de Saint-Tropez, le reste du Var, ou les trois départements littoraux du Sud-Est français qui concentrent les descendants les plus nombreux de l'ancienne immigration italienne. A une époque où 85 % des ménages possèdent le téléphone et où moins de 15 % d'entre eux sont sur la « liste rouge », cette méthode d'enquête possède des garanties de représentativité.

Sur les noms des familles installées en 1470, il y avait un certain nombre de non Italiens, probablement de la région provençale :

Nauque : n'existe plus dans les trois départements littoraux ;

Liasse : deux seuls représentants dans les Bouches-du-Rhône ;

Augery : un seul représentant dans les Alpes-Maritimes,

Roubie : trois représentants dans les Bouches-du-Rhône ;

Lambert, Martin, Coste, sont des anthroponymes très courants dans toute la France.